

**SEANCE DU CONSEIL
DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES
« CHINON, VIENNE ET LOIRE »
EN DATE DU MERCREDI 27 MARS 2019
PROCES-VERBAL**

L'an deux mil dix-neuf le mercredi vingt-sept mars à dix-huit heures, les conseillers communautaires de la Communauté de Communes Chinon Vienne et Loire se sont réunis, Salle Marcel Vignaud au Pôle Administratif à Avoine, 32 Rue Marcel Vignaud (37420), sous la présidence de Monsieur Jean-Luc DUPONT, Président.

Date de la Convocation : JEUDI 21 MARS 2019

PRESENTS :

M. C.BAUDRY - M. C.BORDIER - M. B.CHATEAU - M. P.CHARRIER - M. L.CHAUVELIN - MME Y.CHESSERON
MME A.CHEVALIER - MME B.CHOUTEAU - M. D.DAMMERY - M. T.DEGUINGAND - MME C.DELAGARDE
M. R.DELAGE - M. Y.DESBLACHES - M. J.L.DUPONT - M. J.FIELD - M. D.FOUCHÉ - MME MF.GENET
M. D.GODOY - M. D.GUILBAULT - M. P.GUILLARD - M. D.HANNEQUART - MME F.HENRY - M. J.J.LAPORTE
MME C.LEROY - M. M.LESOURD - MME M.LUNETEAU - M. J.L.MARTINEAU - MME M.MILLET
M. G.MORTIER - M. D.MOUTARDIER - M. V.NAULET - M. M.PAVY - MME C.PERIN BESNARD - M. S.PINAUD
MME G.RICHER - M. G.THAREAU - M. G.THIBAUT

ABSENCES OU REPRESENTATIONS :

M. Jean-Vincent BOUSSIQUET avait donné pouvoir à M. J.L.DUPONT
M. Michel FERRAND était représenté par sa Suppléante MME Yvette CHESSERON
M. Stéphane GOURON avait donné pouvoir à M. Christophe BAUDRY
MME Florence GRANDIN avait donné pouvoir à M. Denis MOUTARDIER
MME Martine GREAULT-CHIONNA avait donné pouvoir à M. Philippe GUILLARD
MME Geneviève HAILLOT avait donné pouvoir à M. Gilles THIBAUT
MME Christelle LAMBERT avait donné pouvoir à M. Daniel DAMMERY
MME Valérie POYART avait donné pouvoir à MME Martine MILLET
MME Marinette YVON était représentée par son Suppléant M. Jérôme FIELD

Monsieur Laurent CHAUVELIN est parti en cours de séance à 18h55, après le débat sur le PADD et a donné pouvoir à Monsieur Denis FOUCHÉ.

Liste des excusés :

Jean ALBERT, René MOREAU, Marie-Laure PERRIER, Marc PLOUZEAU, Françoise ROUX, Jean SCHUBNEL

Monsieur Rémy DELAGE est nommé secrétaire de séance.

Le procès-verbal du conseil communautaire en date du 06 mars 2019 est approuvé avec la précision suivante : « Monsieur Jean-Jacques LAPORTE avait demandé qu'il soit précisé dans les projets de délibérations la commission dans lesquels ils avaient été étudiés. »

Le Conseil a pris connaissance des décisions prises par le Président dans le cadre de ses pouvoirs délégués par le Conseil Communautaire.

SYNDICAT MIXTE INTERCOLLECTIVITES DES TRANSPORTS SCOLAIRES

Monsieur Denis MOUTARDIER, Vice-Président, présente au Conseil une modification des statuts du SITS permettant le transfert à ce syndicat de la gestion de la totalité du transport scolaire.

Accord du Conseil à l'unanimité.

SYNDICAT INTERCOMMUNAL D'ENERGIE D'INDRE ET LOIRE

Sur proposition de Monsieur Jean-Luc DUPONT, le Conseil élit à l'unanimité pour le représenter au sein du SIEIL :

Titulaires	Suppléants
M. Gilles THIBAUT	M. Denis FOUCHÉ
M. Maurice LESOURD	M. Claude BORDIER

Monsieur Jean-Luc DUPONT ne prend pas part au vote.

AIRES D'ACCUEIL DES GENS DU VOYAGE : REGLEMENT INTERIEUR

Monsieur Denis FOUCHÉ, Vice-Président, informe le Conseil que la troisième aire d'accueil des gens du voyage de la Communauté de Communes Chinon Vienne et Loire, en cours d'aménagement, devrait ouvrir le 15 avril prochain.

A cette occasion, il propose d'actualiser le règlement adopté en octobre 2015 et de soumettre à la TVA la gestion de ces espaces d'accueil.

Il indique que la Communauté de Communes Chinon Vienne et Loire sera donc en conformité avec le Schéma Départemental dès l'ouverture de cette nouvelle aire, mais que celui-ci va être mis en révision afin d'imposer de nouvelles contraintes aux collectivités.

Monsieur Christophe BAUDRY demande si, la Communauté de Communes Chinon Vienne et Loire étant en conformité, il sera désormais possible d'intervenir contre les installations sauvages des gens du voyage sur des terrains non prévus à cet effet.

Monsieur Jean-Luc DUPONT lui répond qu'il sera alors possible de solliciter l'intervention de l'Etat.

Après cet échange, le règlement est adopté à l'unanimité.

MAISON DES ADOLESCENTS

Monsieur Jean-Luc DUPONT présente au Conseil le projet de création d'une Maison des Adolescents du Chinonais et la convention avec l'association Montjoie qui en sera gestionnaire.

Il s'agit d'un espace d'accueil, ouvert au sein des locaux du CLAAC à Chinon, qui permet une prise en charge médico-psychologique et somatique, mais aussi juridique, éducative et sociale, généralement de courte durée.

Les Communautés de Communes Chinon Vienne et Loire, Val de Vienne et Touraine Val de Loire sont partenaires et participeront au financement, pour 16 939 euros par an en ce qui concerne la Communauté de Communes Chinon Vienne et Loire.

Accord du Conseil à l'unanimité.

PLUi-H : DEBAT SUR LE PROJET D'AMENAGEMENT ET DE DEVELOPPEMENT DURABLES (PADD)

Monsieur Denis FOUCHÉ, Vice-Président, rappelle au Conseil que l'élaboration du PLUi-H a été lancée en décembre 2015.

Ainsi qu'il est prévu par le cadre de l'urbanisme, un PADD a été élaboré, permettant de définir les orientations générales de la Communauté de Communes Chinon Vienne et Loire en matière de politiques d'aménagement, d'équipement, d'urbanisme et de développement durable.

Ainsi qu'en matière d'habitation, transport et déplacements réseaux, équipements commerciaux...

Ces orientations ont été débattues dans chacun des Conseils Municipaux des Communes membres de la Communauté de Communes Chinon Vienne et Loire.

Monsieur Denis FOUCHÉ propose donc au Conseil de débattre du PADD proposé.

- **Monsieur Christophe BAUDRY** demande qu'il soit proposé page 13 du PADD, en ce qui concerne les zones économiques du Puy à Cravant : l'accueil des activités **artisanales ou commerciales** répondant directement aux besoins du monde viticole.

- **Monsieur Patrice CHARRIER** demande que soit reformulée l'expression « Communes rurales résidentielles » qui lui apparaît pouvoir être interprétée de façon péjorative ; il demande également des précisions sur l'expression « fluidifier le trafic automobile à hauteur du CNPE et du franchissement de la Loire » page 8 du document.

Monsieur Jean-Luc DUPONT rappelle le projet de création d'un giratoire à hauteur de l'accès au CNPE et d'un bouclage avec l'ancienne RD7, en discussion avec le Conseil Départemental.

- **Monsieur Gilles MORTIER** demande que l'expression « travailler sur l'image du territoire » utilisée page 15 sur le tourisme soit reprise en ce qui concerne l'emploi.

- **Monsieur Jean-Jacques LAPORTE** estime que le document ne fait pas suffisamment référence à l'opération « Cœur de Ville » et à ses orientations. Il demande que l'on agisse avec prudence en ce qui concerne les implantations commerciales en périphérie de la Ville.

Monsieur Jean-Luc DUPONT et Monsieur Denis FOUCHÉ sont favorables à ce que les références au dispositif « Action Cœur de Ville » soient plus clairement affichées.

Monsieur Jean-Jacques LAPORTE regrette que le Conseil de Développement n'ait pas eu le temps pour rendre son avis mais Monsieur Jean-Luc DUPONT l'informe qu'une réunion avec le Conseil de Développement est prévue tout prochainement et que son avis pourra être sollicité au moment de la consultation des PPA.

Après ces échanges, Monsieur Denis FOUCHÉ constate que le débat sur le PADD a eu lieu.

Départ de Monsieur Laurent CHAUVELIN qui a remis un pouvoir à Monsieur Denis FOUCHÉ.

SCHEMA REGIONAL D'AMENAGEMENT, DE DEVELOPPEMENT DURABLE ET D'EGALITE DES TERRITOIRES (SRADDET)

Monsieur Denis FOUCHÉ, Vice-Président, présente au Conseil le projet de SRADDET élaboré par le Conseil Régional.

Le SRADDET contient les objectifs de la Région à moyen et long terme en matière d'équilibre et d'égalité des territoires, d'implantation des infrastructures d'intérêt régional de désenclavement, d'habitat, de gestion de l'espace, de transport, d'énergie, de lutte contre le changement climatique, de protection de la biodiversité, de gestion des déchets...

Il s'agit d'un document prescriptif auquel les SCOT et PLU devront être mis en conformité.

Monsieur Denis FOUCHÉ propose au Conseil d'émettre **un avis défavorable** au regard des motifs suivants :

- Inadéquation des objectifs en matière d'urbanisme avec les documents des collectivités locales en cours de finalisation (SCOT, PLUi-H) ;
- Des objectifs ambitieux en matière d'agriculture biologique, mais peu de leviers locaux pour y répondre ;
- Une coopération interrégionale à renforcer, à l'image du territoire de Confluence ;
- L'accompagnement nécessaire des collectivités pour l'aménagement des liaisons douces du quotidien ;
- Un engagement de la Région à s'investir dans le maintien, le développement et l'entretien des lignes ferroviaires ;
- Une inquiétude quant à l'organisation future du traitement des ordures ménagères ;
- L'absence dans le cadre du SRADDET du rôle joué par l'aéroport ;
- En ce qui concerne la filière énergétique, le manque d'importance donnée à la filière du CNPE et à la sous-traitance.

Après cette présentation,

- **Madame Francine HENRY** rappelle que la production d'électricité par le CNPE ne produit pas de CO₂.

- **Monsieur Jean-Luc DUPONT** informe le Conseil qu'il a rencontré Monsieur François BONNEAU, Président du Conseil Régional, le lundi 25 mars et qu'un certain nombre d'avancées ont été discutées :

- En ce qui concerne la densification urbaine : les exemples chiffrés vont être enlevés afin de ne pas paraître prescriptifs ;
- Artificialisation des sols : restriction levée dans le cas du développement des filières professionnelles ;
- Agriculture bio : accord avec les remarques des Communautés de Communes ;
- Coopération interrégionale : cette problématique sera renforcée et précisée ;
- Liaisons douces : un périmètre de mise en cohérence des liaisons douces sera établi ;

▪ **Ferroviaire :**

Tours-Nantes : renforcement du cadencement demandé

Tours-Chinon : des travaux de sécurisation et de renforcement de la ligne sont prévus pour 20 M€ ;

▪ **Traitement des ordures ménagères :** une réunion est prévue le 09 avril prochain avec le Préfet de Région pour étudier la faisabilité d'un centre de traitement en Touraine ;

▪ **Aéroport de Tours :** son rôle sera précisé au regard des besoins du tourisme et du CHRU ;

▪ **Filière énergétique :** les précisions demandées seront transmises.

Au regard de ces avancées, Monsieur Jean-Luc DUPONT propose de maintenir l'avis défavorable en l'assortissant de la proposition de délibérer à nouveau si ces remarques et propositions étaient effectivement prises en compte par le Conseil Régional.

- **Monsieur Claude BORDIER** rappelle la position du Département sur l'éolien et s'inquiète pour la Commune de Marçay qui est la seule commune de la Communauté de Communes Chinon Vienne et Loire où une implantation est règlementairement possible.

Monsieur Jean-Luc DUPONT propose que le Conseil du 11 avril prochain demande un moratoire sur ces implantations.

- **Monsieur Jean-Jacques LAPORTE** estime que cet avis négatif est une position politique prise en commun par le Département, la Métropole et la Communauté de Communes Chinon Vienne et Loire pour aller contre un projet régional.

Il rappelle son avis sur le SMICTOM, l'incinérateur et estime que le sujet du traitement des ordures ménagères mérite un débat.

Monsieur Jean-Luc DUPONT rappelle que la très grande majorité des Présidents de Communautés de Communes d'Indre et Loire sont opposés au SRADDET quelle que soit leur sensibilité politique.

Après ce débat, l'avis négatif au projet du SRADDET, assorti de la proposition d'une nouvelle délibération si les remarques de la Communauté de Communes sont prises en compte, est adopté à l'unanimité moins une abstention (M. Jean-Jacques LAPORTE).

INFO EMPLOI ET SERVICES

Monsieur Gilles MORTIER, Vice-Président, présente au Conseil la convention triennale 2019/2021 à intervenir avec l'association Info Emploi et Services pour ses actions propres et pour la gestion de la Maison de Service Au Public.

L'association recevra une subvention de :

- 40 000 €/an dans le cadre de ses actions propres ;
- 30 000 €/an pour la gestion de la Maison de Service Au Public ;
- 15 000 € en 2019, au titre d'un reliquat de financement sur les années 2016/2018.

Monsieur Gilles MORTIER prévient le Conseil que le financement de 30 000 € par an reçu de l'Etat n'est pas garanti.

La convention est adoptée à l'unanimité, Monsieur Gilles MORTIER ne participant pas au vote.

INITIATIVE TOURAINE EN CHINONNAIS

Monsieur Jean-Luc DUPONT, Président, propose au Conseil d'accorder une subvention à Initiative Touraine en Chinonais dans les conditions suivantes :

Entreprise / interlocuteur(s)	Nature de l'activité et lieu	Montant du prêt	Subvention à ITC demandée à la CCCVL (taux à 13%)
Antoine HUCAULT Antoine FLEUREAUX	Création d'une entreprise de maçonnerie / taille de pierre Antoine Stone Sarl 99 Route de Richelieu à Rivière	5 000 € 5 000 €	650 € 650 €
Linda LAMBOTIN-BUCHET	Reprise du café le KAROLUS 24 rue Rabelais à Chinon	10 000 €	1 300 €

Accord du Conseil Communautaire à l'unanimité.

CAMPING L'ILE AUGER A CHINON

Sur proposition de Monsieur Jean-Luc DUPONT, Président, le Conseil adopte à l'unanimité :

- le règlement intérieur du Camping L'Ile Auger à Chinon et les modifications tarifaires, applicables au 1^{er} avril 2019 ;
- la convention avec la société Chinon Loisirs Activités Nature pour la mise à disposition d'emplacements au Camping de Chinon.

SENTIERS DE RANDONNEES

Sur proposition de Monsieur Jean-Luc DUPONT, Président, le Conseil approuve une convention avec la Commune de Ligré pour permettre la création de sentiers de randonnées équestres et pédestres.

GEMAPI

Sur proposition de Monsieur Vincent NAULET, Vice-Président, le Conseil approuve une convention avec le Syndicat Mixte du Bassin de l'Authion et de ses Affluents permettant de définir un programme d'investissement du Réseau Stratégique du Territoire à Risque d'Inondation à mettre en œuvre sur la commune de Chouzé sur Loire, pour un coût de 6 660 €.

GIRATOIRE RD 751 DE LA FORET

Monsieur Gilles THIBAUT, Vice-Président, présente au Conseil une convention à intervenir avec le Département au titre de laquelle la Communauté de Communes Chinon Vienne et Loire prend à sa charge l'entretien de l'îlot central du giratoire de la forêt sur la RD 751 à l'entrée de la Ville de Chinon.

Accord du Conseil à l'unanimité.

QUESTIONS DIVERSES

▪ Monsieur Denis MOUTARDIER informe le Conseil que dans le cadre des débats sur l'instauration d'un tarif social, le Comité Syndical du SITRAVEL a écarté la mise en place de la gratuité mais a décidé d'instaurer un tarif social à 1 € destiné aux ayants-droits déterminés par le CIAS et le CCAS de Bourgueil.

Fait à Avoine le **2 - AVR. 2019**
Affiché à CHINON, AVOINE et CINAIS le

2 - AVR. 2019

Le Secrétaire de séance
Rémy DELAGE



Le Président,
Jean-Luc DUPONT

